

## Fonds monétaire international

**Burkina Faso** : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le 3 juin, 2009

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement du Burkina Faso, dans laquelle sont décrites les politiques que le Burkina Faso entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété du Burkina Faso, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

## LETTRE D'INTENTION

Ouagadougou, le 3 juin 2009

Monsieur Dominique Strauss-Kahn  
Directeur général  
Fonds monétaire international  
700 19<sup>th</sup> Street NW  
Washington, DC 20431  
USA

Monsieur le Directeur général,

1. La troisième revue de notre programme économique et financier, appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), a été approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 17 décembre 2008.
2. Le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint examine l'évolution récente de la situation économique et l'état d'avancement de la mise en œuvre de notre programme tout au long du dernier trimestre 2008 et du premier trimestre de 2009; de plus, il présente les politiques que le gouvernement entend mener pour le reste de 2009 et au début de 2010.
3. Les efforts continus déployés par le gouvernement pour renforcer l'administration fiscale et douanière et mettre en œuvre les autres réformes structurelles lui ont permis de respecter tous les critères de réalisation quantitatifs et la plupart des repères. En particulier, les objectifs en matière de recettes, de déficit budgétaire et de dépenses sociales ont été atteints.
4. Concernant la réforme fiscale, un axe majeur du programme pour la période 2008-2009, le plan de travail convenu pour l'élaboration des propositions détaillées a été dans l'ensemble respecté. Les groupes de travail mis en place sous la supervision du comité de politique fiscale ont pu avancer sur le projet, mais il est indispensable, tout en engageant les concertations sur le dossier avec toutes les parties prenantes, de procéder aux simulations d'impact avant de le soumettre au gouvernement. En raison notamment des retards dans la prestation de l'assistance technique, nous n'avons pas été en mesure de soumettre au Conseil des ministres les propositions détaillées pour la réforme de la politique fiscale avant la fin avril 2009, et nous avons l'intention de le faire avant la fin juillet 2009.

5. Au vu de nos performances générales, et sur la foi des mesures énoncées dans le mémorandum ci-joint, nous sollicitons l'achèvement de la quatrième revue du programme appuyé par la FRPC et le cinquième décaissement, d'un montant de 1,004 millions de DTS.

6. Le gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF ci-joint lui permettront d'atteindre les objectifs de son programme dans un environnement économique difficile, caractérisé par un niveau des prix élevé et la transmission des effets de la crise économique et financière mondiale. Le gouvernement reste donc vigilant et est déterminé à prendre toute autre mesure appropriée qui s'avérerait nécessaire. Le Burkina Faso consulterait alors le FMI, et ce, avant la révision des mesures énoncées dans le MPEF ci-joint, conformément à la politique du FMI régissant ce type de consultation. La cinquième revue du programme appuyé par la FRPC devrait s'achever au plus tard en fin janvier 2010.

7. Le gouvernement a l'intention de rendre publics le contenu du rapport des services du FMI, y compris cette lettre, le MPEF ci-joint, le Protocole d'accord technique, ainsi que l'analyse de soutenabilité de la dette et les annexes d'information. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site Web après la conclusion de la revue par le Conseil d'administration.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Lucien Marie Noël BEMBAMBA  
Ministre de l'Economie et des Finances  
Officier de l'Ordre National

Pièces jointes :- Mémorandum de politiques économique et financière  
- Protocole d'accord technique révisé

## PIÈCE JOINTE I

### MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT POUR 2009–2010

#### Introduction

1. Le présent mémorandum actualise le programme économique et financier du Burkina Faso, dans le cadre de l'accord triennal conclu avec le FMI au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) sur la période 2007–2010. Il relate dans la première partie l'évolution économique récente et les résultats obtenus dans l'exécution du programme. La seconde partie aborde les perspectives pour la période 2009–2010 au plan économique ainsi que les engagements du gouvernement pour progresser dans les réformes de finances publiques. Le programme, approuvé le 23 avril 2007 par le Conseil d'administration du FMI, vise la consolidation de la stabilité macroéconomique et l'instauration de conditions propices à une croissance économique soutenue et à la réduction de la pauvreté.<sup>1</sup> A cette fin, il met l'accent principalement sur (i) une mobilisation optimale des recettes intérieures pour étendre l'espace budgétaire et garantir la viabilité de la dette; (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques (GFP) pour une optimisation de l'absorption de l'aide et maximiser l'impact des dépenses de réduction de la pauvreté et (iii) une participation accrue du secteur privé afin d'accélérer la croissance et diversifier l'économie. La troisième revue s'est achevée le 17 décembre 2008. Au deuxième semestre de 2008 et au début de 2009, le gouvernement a considérablement progressé dans l'exécution des réformes structurelles, en particulier en matière de renforcement de l'administration fiscale et douanière et sur le chantier de la réforme de la politique fiscale.

#### ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2008 ET AU PREMIER TRIMESTRE DE 2009

##### A. Évolution économique récente

2. **Malgré une conjoncture intérieure difficile du fait des chocs exogènes d'une ampleur sans égale en 2008, la performance économique du Burkina Faso a amorcé une reprise en ligne avec le niveau tendanciel.** La croissance du PIB s'est en effet quelque peu redressée en se situant à 5,0% contre 3,6% en 2007, grâce à une progression de la production cotonnière de l'ordre de 29%, après une baisse de plus de 40 % l'année précédente, et d'une augmentation de 36% de la production céréalière et de celle d'or (5,5 tonnes au lieu de 1,5 tonnes en 2007). Les mesures incitatives prises par le Gouvernement en faveur des

---

<sup>1</sup> Le document du programme a été publié sous la forme d'un rapport du FMI sur le pays (CR 07/153) sur le site web du FMI ([www.imf.org](http://www.imf.org)).

producteurs pour accroître la productivité agricole, les conditions agro-climatiques favorables et l'entrée en production de trois mines industrielles d'or sont les principaux facteurs explicatifs de cette évolution du secteur réel, tout comme le maintien du dynamisme du secteur tertiaire à travers sa composante télécommunications. L'inflation, qui se situait à -0,3% en moyenne en 2007, est remontée à 10,7% en 2008, en raison principalement du maintien à des niveaux élevés des prix des denrées alimentaires en dépit des bonnes récoltes céréalières et des produits énergétiques importés.

3. **Le gouvernement a apporté quelques ajustements à ses politiques pour protéger les personnes les plus vulnérables, dans le but d'améliorer le ciblage de ses mesures.** Le gouvernement a mis fin dès fin septembre 2008 à la mesure de suspension des droits de douanes et/ou de la TVA sur certains produits de première nécessité, après sept mois d'observation dans le cadre de l'apaisement du climat social et de la protection des populations les plus vulnérables. Il a également ajusté graduellement les prix des hydrocarbures pour permettre une reconstitution des capacités d'importation de la SONABHY, fortement éprouvée par le blocage des prix à la pompe sur une longue période. Il convient par ailleurs de signaler le démarrage, dans le cadre d'un meilleur ciblage des bénéficiaires de subventions, d'une expérience de transferts en cash aux populations les plus vulnérables à travers une distribution de bons d'achat avec l'appui du Programme alimentaire mondial.

## B. Mise en œuvre du programme

4. **Les principaux objectifs du programme pour la quatrième revue ont été atteints,** grâce notamment au renforcement continu des administrations fiscales et douanières et à une bonne maîtrise des dépenses. Globalement, la situation d'ensemble des finances publiques ressort relativement satisfaisante.

5. **En effet, le déficit global des opérations financières de l'Etat base engagements et dons compris, a été contenu à l'intérieur des limites du programme,** grâce à une gestion rigoureuse et rationnelle des dépenses. Il s'est situé à 161,1 milliards de francs CFA (base engagements) à fin 2008, contre un plafond prévu de 195,6 milliards de francs CFA.

6. **Le plancher des recettes totales de l'État projeté à 475 milliards de francs CFA à fin 2008, a été dépassé** (483,8 milliards) et ce malgré des moins values de 5,3 milliards de francs CFA induites par les mesures gouvernementales de suspension sur sept mois des droits et taxes sur certains produits de grande consommation. Cette performance est due au renforcement du contrôle et à la lutte contre la fraude et un meilleur recouvrement des recettes non-fiscales, grâce à un suivi plus rapproché et un meilleur fonctionnement des services de recettes ministères.

7. **Le Burkina Faso a contenu les dépenses publiques en 2008, bien que l'année ait été marquée par la crise alimentaire.** En effet, tout en limitant les dépenses totales, les efforts ont été maintenus en faveur des dépenses prioritaires dont le niveau d'exécution,

estimé à 198 milliards de francs CFA à fin 2008, a dépassé de 3 milliards le plancher fixé par le programme. Les montants des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures ont été plus faibles que prévu, à cause entre autres, du report du démarrage de barrage de Samendeni et de divers projets routiers. Le Gouvernement a introduit des innovations dans le sens d'une meilleure maîtrise de l'exécution des dépenses et de leur rationalisation. Au nombre de ces innovations figurent notamment :

- la rationalisation des consommations de carburant, par l'instauration du système de puces électroniques à concurrence de 60% des dotations, ce qui a permis d'économiser environ 300 millions de F CFA sur cette catégorie de dépenses ;
- la prise de mesures pour maîtriser les charges au titre des services d'utilité publique (eau, électricité, téléphone).

8. **Le partenariat avec les bailleurs de fonds présents au Burkina Faso se consolide d'année en année.** Ceci est illustré notamment par l'amélioration continue des décaissements des partenaires membres du CGAB-CSLP au titre de l'appui budgétaire général, et le lancement courant 2008 du programme d'investissement soutenu par les États-Unis d'Amérique à travers le Millenium Challenge Account, pour un montant global de l'ordre de 240 milliards de F CFA, étalé sur cinq ans.

9. **Des progrès ont été réalisés en matière de réformes structurelles.**

- **Réforme de la politique fiscale :** Le plan de travail établi a été globalement respecté, malgré quelques retards. Les mesures de court terme prévues dans la stratégie de réforme adoptée par le gouvernement en octobre 2008 ont été prises en compte dans la loi de finances 2009 ; elles portent notamment sur l'élimination des retenues à la source et des prélèvements sur les grandes entreprises ainsi que sur l'élargissement du champ des droits d'accises. Quant aux mesures de moyen et long terme relatives notamment à l'instauration de l'impôt sur les sociétés, au code des investissements et à la TVA, des groupes de travail ont été mis en place pour élaborer des propositions détaillées de réformes fiscales à soumettre au Conseil des Ministres en avril 2009. Les premières propositions de textes sur ces trois domaines prioritaires de la réforme seront examinées par le comité de politique fiscale avant communication aux divers partenaires internes et externes (dont le FMI) pour commentaires en vue de leur finalisation. Les bases de données préliminaires statistiques ont été constituées en vue de permettre les simulations prévues dans la méthodologie de travail. Le plan de travail initial a connu un décalage d'environ deux mois, l'assistance technique envisagée n'ayant pu être mobilisée qu'à partir du mois de mars 2009 au lieu de janvier 2009.
- **Administration fiscale:** En matière d'actions en recouvrement et de gestion des contribuables, l'édition systématique de la liste des déclarants retardataires et défaillants de la DGE pour la TVA, le BIC et l'IUTS et la systématisation des lettres

de rappel ont donné de bons résultats. Le taux de défaillance de déclaration s'établit globalement en fin 2008 à 5,6% pour un objectif de 7%. La quasi-totalité des contribuables est maintenant immatriculée à la DGE et aux DME de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso où le guichet de la DGE est maintenant fonctionnel. Les contrôles fiscaux effectués en 2008 ont permis de déclasser des contribuables d'un régime inférieur à un autre et de notifier des rappels de droits de l'ordre de 1,8 milliards de francs CFA.

- **Administration douanière:** La mise à jour du fichier valeur est aujourd'hui effective dans tous les bureaux de douanes informatisés. Ce fichier est actualisé périodiquement sur la base des données recueillies à partir de SYDONIA, du fichier valeur COTECNA et d'autres sources de renseignements. La base de données ainsi établie permet aux vérificateurs de contrôler la régularité des valeurs des marchandises déclarées.

Pour faciliter les procédures de dédouanement et renforcer la transparence des opérations de recouvrement, le module de sélectivité est activé sous SYDONIA++, et l'objectif d'assignation d'au moins 30 % des déclarations aux circuits vert et bleu a été largement dépassé, les réalisations se situant à 69%. Nous avons réduit à 13 % (contre un objectif de 10 %) la proportion de déclarations ainsi sélectionnées mais assignées à des inspecteurs pour contrôles supplémentaires. Par ailleurs, les commissionnaires en douane agréés de Ouagadougou et de Bobo - Dioulasso ont désormais la possibilité d'établir à distance leur déclaration dans SYDONIA++.

- **Le Circuit Intégré de la Recette (CIR)** est en application depuis son lancement en janvier 2008, permettant ainsi la saisie des opérations de recouvrements des régies de recettes et le suivi global de celles-ci. La mutualisation des bases de données autorisée par ce logiciel intégrateur assurera une meilleure exploitation des informations croisées entre régies de recettes et un meilleur ciblage de contrôles.
- **Réforme de la programmation budgétaire :** Dans le cadre de la réforme de la programmation budgétaire, un comité chargé de conduire le plan de réforme a été établi par arrêté. Pour permettre de respecter l'horizon 2012 fixé pour la mise en place intégrale du budget programme de l'État, un plan d'actions a été élaboré sur la base des directives données par le Conseil des ministres en la matière en décembre 2007. Ce plan est articulé autour de dix axes d'orientation couvrant les actions de sensibilisation des partenaires, la formation des acteurs du processus, l'adaptation des outils de gestion et le chronogramme de mise en place progressive du budget programme dans l'ensemble des ministères et institutions, en commençant par une expérimentation dans cinq ministères pilotes.
- **Adoption en février 2008 de la nouvelle politique d'endettement et de gestion de la dette publique,** qui est bâtie autour de six axes stratégiques et avec entre autres

objectifs, le renforcement juridique et institutionnel, l'amélioration du contrôle des actes d'endettement public et de gestion de la dette publique et l'amélioration de la qualité et l'utilisation des ressources empruntées. Un document de stratégie d'endettement public pour l'année 2009 a été élaboré en 2008 pour donner des indications sur la justification de l'emprunt, les orientations de la politique d'endettement public pour 2009 (plafond d'endettement et de garantie) et les profils de viabilité de la dette publique à moyen et long terme.

- **Marchés publics :** Le nouveau dispositif des marchés publics entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2008 consacre la séparation des fonctions de contrôle, assuré par la Direction générale des marchés publics (DGMP) et de régulation, confiée à l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP). Les données disponibles pour 2008 traduisent un accroissement de la transparence du système de passation des marchés publics. Ainsi, sur un ensemble de 2479 contrats passés, 1843, soit 74%, l'ont été selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert, 81 contrats, soit 3%, ont suivi la procédure de gré à gré et 555 la procédure d'Appel d'Offres Restreint, soit 22%. Les efforts seront orientés vers le renforcement de l'élaboration et de la maîtrise des plans de passation des marchés ainsi que le déploiement du système intégré des marchés publics (SIMP), qui contribuera à améliorer l'administration de la commande publique.
- **Transparence budgétaire :** dans ce domaine, il convient de signaler l'effort important de communication sur le budget de l'État, gestion 2009, en direction de la presse, de la société civile et des treize régions du pays. C'est dans cette même optique que s'inscrit la publication en 2008 par la Cour des Comptes de ses rapports relatifs aux années 2006 et 2007, rapports qui ont largement été relayés par les médias. Le gouvernement a pris l'engagement d'accorder toute l'attention requise aux recommandations formulées par l'institution supérieure de contrôle des finances 6es en mettant en place un mécanisme de suivi au plus haut niveau.
- **Exécution budgétaire :** Pour améliorer l'exécution des dépenses, le gouvernement a instauré l'obligation de l'établissement, par les ministères et institutions, des plans de passation de marchés qui sont adoptés en Conseil des ministres en début d'exercice. Dans ce même but, il a introduit la revue à mi-parcours de l'exécution budgétaire, qui permet de faire le point des difficultés rencontrées par les ministères et institutions et d'apporter les ajustements nécessaires pour améliorer l'exécution des dépenses au second semestre et faciliter la préparation de la loi de finances rectificative et de la loi de finances initiales.
- **Le suivi des recommandations de l'audit de la dette intérieure est en cours.** À fin février 2009, plus de 49 milliards de FCFA de créances des divers fournisseurs de l'État avaient été réglés. Nous avons élaboré un plan pour apurer les dettes résiduelles, qui a été soumis au Conseil des Ministres en mars 2009 (repère). Ce plan

prévoit notamment la mise en place d'un comité ad hoc pour examiner les réclamations et proposer, pour les dettes reconnues certaines, des modalités pour leur règlement.

- **Secteur financier** : à la suite de l'adoption au niveau régional du plan d'actions pour la réforme du secteur financier, le gouvernement a formulé des propositions d'actions de réforme du secteur financier national, cohérent avec le plan régional. Ce projet de plan détermine les actions, délègue les responsabilités, et définit un calendrier pour mettre en place les recommandations clés du PESF. Il couvre plusieurs domaines, y compris les domaines suivants : i) faciliter le financement de la filière coton ; ii) réduire le rôle de l'État dans le système bancaire; et iii) améliorer le contrôle des institutions de micro-crédit. Nous l'avons soumis au Conseil des Ministres fin mars (critère de performance, mars 2009).
- **Promotion du secteur privé** : le gouvernement a travaillé à renforcer les actions en cours depuis l'année 2006 visant à simplifier les formalités en matière domaniale et foncières. C'est dans ce cadre notamment que, pour faciliter l'accès aux titres de propriété foncière, il a mis en place un guichet unique du foncier qui a été lancé officiellement courant mars 2009.

## II. PERSPECTIVES POUR LA PÉRIODE 2009–2010

### A. Cadre macroéconomique

10. **Nous devons tout mettre en œuvre pour maintenir une croissance économique forte et assurer sa répartition de manière équitable.** La crise financière mondiale se fait déjà ressentir au Burkina Faso et ses effets pourraient devenir plus prononcés au cours de l'année. Jusqu'ici, les principaux canaux de transmission sont le ralentissement de la croissance globale, la baisse des cours du coton et du pétrole, les difficultés de placement extérieur des stocks existants de coton et le recouvrement plus faible des droits de porte depuis la fin de 2008. Les autres canaux pourraient gagner en importance : la contraction des transferts privés (envois de fonds), des investissements directs étrangers, des crédits commerciaux et des autres flux financiers. L'impact sur le secteur bancaire pourrait être plus profond, en raison notamment des contraintes de liquidité et de l'augmentation du risque de crédit au fur et à mesure que la croissance économique ralentit. Selon les prévisions, le rythme de la croissance du PIB réel diminuera pour se situer à 3,5 %, soutenue par les effets induits de la bonne production de coton graine de la campagne 2008-2009 et les bonnes perspectives de la production industrielle d'or, à la faveur de l'ouverture d'une augmentation des capacités liée à la découverte de nouveaux filons. L'inflation pourrait persister mais rejoindrait 3% comme prévu dans les critères de convergence de l'UEMOA. A cet égard, l'offre de produits alimentaires doit être stimulée et mieux organisée. À cette fin, les actions engagées en vue du rétablissement de la compétitivité de la filière coton seront poursuivies, tout en développant de nouvelles filières de production afin de réduire progressivement la

vulnérabilité de l'économie aux chocs extérieurs. Il est important dans ce contexte de maintenir et d'accroître les flux d'aide budgétaire.

## **B. Politique budgétaire**

**11. Le recouvrement des recettes est soumis à de vives tensions à cause des chocs exogènes.** Il sera difficile d'atteindre les objectifs de recettes envisagés antérieurement. En même temps, de nouvelles tensions pourraient apparaître en ce qui concerne les dépenses de protection sociale. Néanmoins, le gouvernement entend poursuivre au cours de la période 2009-2010 les efforts engagés pour contenir le déficit des opérations financières de l'État par rapport au PIB et assurer à moyen terme la soutenabilité des dépenses publiques. Pour 2009, le gouvernement se fixe comme objectif de maintenir le déficit base engagement, dons compris, légèrement au dessus de 5% malgré les pressions inflationnistes toujours vives.

**12. Le budget de l'Etat, gestion 2009, prévoit un relèvement de la part des ressources internes dans le financement des dépenses budgétaires.** En ligne avec cette ambition, les recettes propres sont projetées, dans le cadre du programme, en hausse de l'ordre de 5% à 508 milliards de francs CFA, soit 13,2% du PIB. Pour atteindre ce résultat, la poursuite du renforcement de l'administration fiscale et le respect du calendrier du programme de réforme de la politique fiscale sont un impératif, pour garantir une augmentation durable des recettes propres. La loi de finances de l'exercice sous revue intègre notamment, au titre des nouvelles mesures fiscales, les mesures à court terme envisagées dans le cadre de la stratégie globale de réforme de la politique fiscale, l'élargissement des accises aux produits cosmétiques et le relèvement des tarifs sur le tabac, la suppression des prélèvements opérés sur les grandes entreprises à titre d'acomptes sur les impôts sur les bénéfices. Pour atteindre l'objectif de recettes, un programme prioritaire de recouvrement des recettes a été établi dans le cadre de contrats d'objectifs avec les trois grandes régies de recettes. L'exécution de ce programme, qui fera l'objet d'un suivi rapproché, est soutenue d'une part, par des moyens conséquents mis à la disposition des unités de recouvrement et, d'autre part, par le renforcement de la lutte contre la fraude et le faux.

**13. Dans le domaine des dépenses, les actions visant leur rationalisation et une meilleure maîtrise de leur exécution seront renforcées pour accroître leur efficacité.** Les charges de fonctionnement continueront de faire l'objet d'un suivi rigoureux afin d'éviter les gaspillages dans l'utilisation des ressources publiques. Dans ce cadre, les mesures mises en œuvre au cours de la gestion 2008 visant à contenir les dépenses de carburant ainsi que celles d'eau, d'électricité et de téléphone seront renforcées, tandis que de nouvelles dispositions seront prises pour réaliser des économies sur les consommations de fournitures et d'équipement à travers une meilleure organisation des commandes publiques. Parallèlement, le gouvernement maintiendra l'effort d'accroissement des dépenses sociales, en veillant toutefois à un meilleur ciblage des bénéficiaires des transferts sociaux, après une évaluation de l'expérience en cours dans les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso avec l'appui du Programme alimentaire mondial. En ce qui concerne les produits pétroliers, il accélèrera

le processus de rétablissement intégral du mécanisme d'ajustement de la structure des prix basé sur l'évolution des cours mondiaux.

### **C. Réformes budgétaires structurelles**

#### **Réforme fiscale**

**14. Le gouvernement s'attelle à la préparation du programme détaillé de réforme de la politique fiscale,** avec pour objectif sa soumission à l'Assemblée Nationale pour l'examen de la loi de finances 2010, (au plus tard à fin octobre 2009). Ce programme détaillera les mesures de réforme fiscale relatives à la TVA, à l'impôt sur les sociétés et au code des investissements, qui entreront en vigueur avec la loi de finances de 2010. Toutefois, le respect de l'échéance de fin avril 2009 retenue pour la phase d'examen des propositions par le Conseil des Ministres est compromis par le retard enregistré dans la prestation de l'assistance technique pour appuyer le comité de politique fiscale dans la constitution de la base de données et l'exercice de simulation indispensable pour orienter les propositions à soumettre au gouvernement. Il est prévu de soumettre au Conseil des Ministres à fin juillet 2009 des propositions détaillées de réforme portant sur la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les sociétés et la rationalisation des incitations fiscales du code des investissements (repère).

**15. La réforme de la TVA,** qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la gestion et du rendement des impôts indirects, consistera principalement en un élargissement du champ d'application et une révision des modalités de sa gestion, à savoir les seuils d'assujettissement, le mécanisme de remboursement, la suppression de la retenue et l'abandon des doubles perceptions sur certaines opérations.

**16. En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés,** il s'agit, dans le cadre de la simplification et de la modernisation de la législation fiscale, de fusionner les différentes cédules d'impôts sur les revenus des personnes morales pour créer un impôt sur les sociétés.

**17. S'agissant de la rationalisation des incitations fiscales,** les propositions viseront celles octroyées au titre des différents codes de promotion des investissements, dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs. Il s'agira notamment de procéder à une clarification de certaines dispositions d'ordre général ainsi que des notions de secteurs prioritaires, de reformuler la catégorisation des régimes privilégiés et de revoir les conditions d'octroi de certains avantages spécifiques en tenant compte des priorités du gouvernement dans le cadre de la poursuite des objectifs de développement du pays.

#### **Administration du recouvrement**

**18. Le déploiement du SINTAX sera poursuivi en 2009 au niveau des divisions fiscales de la Division fiscale de Ouagadougou, afin d'accroître la productivité des services.** Par ailleurs, un nouveau recensement des contribuables sera effectué dans le but

d'élargir l'assiette fiscale, et dont l'exploitation des résultats se fera au fur et à mesure pour obtenir des effets immédiats sur les fichiers du régime normal d'imposition et de celui du régime simplifié, attendus tous les deux en accroissement de 5% à l'issue de l'opération.

19. **L'administration des douanes intensifiera au cours de l'année 2009 l'effort de modernisation de ses procédures de dédouanement**, en accordant la priorité à la mise en œuvre du module de transit du SYDONIA dans au moins cinq postes frontaliers, lesquels seront interconnectés avec les bureaux intérieurs pour renforcer la surveillance de ces opérations (repère à fin décembre 2009). Elle se fixe également comme objectif de maintenir (en permanence) à au moins 40% la proportion des déclarations en douane assignées aux circuits vert et bleu, pour réserver à des niveaux acceptables les contrôles physiques des opérations en douane.

20. **Le gouvernement mettra également en place les moyens requis pour mobiliser tout le potentiel des recettes de services, sous la supervision du Trésor public.** Dans ce cadre, il poursuivra la mise en place des perceptions spécialisées auprès des ministères et institutions, pour mieux organiser les actions de recouvrement et leur reversement régulier au Trésor Public par une présence permanente sur le terrain, et identifier de nouvelles sources d'accroissement de leurs contributions respectives au budget de l'Etat.

#### **Lutte contre la fraude et le faux**

21. **La lutte contre la fraude et le faux est appelée à soutenir les efforts des services de recouvrement en 2009 pour améliorer leurs performances globales.** Les actions dans ce domaine, seront principalement articulées autour des axes suivants :

- a. la sécurisation des documents utilisés dans les transactions de l'administration financière avec les tiers pour éradiquer ou, à tout le moins, réduire l'usage de plus en plus répandu du faux. En effet, ces dernières années, l'administration a été confrontée à la recrudescence de faux documents de toutes natures dans ses relations avec les usagers, notamment dans le cadre des opérations d'importation, de paiement d'impôts, de prestations au titre des marchés publics. Après un recensement de l'ensemble des documents utilisés par les régies, la direction générale du patrimoine de l'Etat, la direction générale des marchés publics et la direction générale du contrôle financier, il a été décidé d'accorder la priorité dans l'immédiat à la sécurisation des documents ayant un impact sur le recouvrement des recettes. Des solutions globales sont envisagées par la suite dont notamment le recours aux hologrammes et aux cachets secs. La promotion des échanges d'informations entre la Direction générale des douanes et de la Direction générale des impôts par le canal du Circuit intégré de la recettes (CIR), pour faciliter le partage et les recoupements d'informations entre les deux régies pour un meilleur recouvrement des recettes.
- b. L'interconnexion de la Direction générale des douanes avec la Société de surveillance des importations (COTECNA) pour permettre les échanges

d'informations afin d'améliorer l'activité de contrôle. Une meilleure coordination de l'action des structures de contrôle et la dynamisation de la brigade mixte Douanes/Impôts créée en 2006 par notamment la nomination d'un personnel permanent qui sera doté de moyens conséquents pour accroître son opérationnalité.

### **Gestion des dépenses publiques**

#### **22. En 2009, la politique budgétaire consolidera les acquis de l'année précédente.**

Ainsi dans le budget de l'État, gestion 2009, les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en quasi-stagnation par rapport à leur niveau de 2008, reflétant la volonté du gouvernement de rationaliser à tous les niveaux. L'effort en faveur des secteurs sociaux reste maintenu, notamment au niveau des transferts courants. Les infrastructures et le développement rural sont destinataires de plus de 40% des dépenses d'investissements, ce qui traduit la détermination du gouvernement de consolider les bases de la croissance économique.

**23. Le gouvernement reste déterminé à rationaliser le contrôle de la chaîne des dépenses.** Il a élaboré à cet égard un plan d'actions sur la base de l'étude sur la responsabilité des acteurs de la chaîne des dépenses, prenant en compte les contraintes liées à notre appartenance à l'espace UEMOA. Ce plan prévoit notamment : i) l'adaptation des textes financiers relatifs à la dépense publique au nouveau contexte ; ii) l'élaboration de nouveaux textes sur le régime spécifique des contrôleurs financiers et les modalités de la mise en jeu de la faute de gestion ; iii) la réorganisation des services du MEF impliqués dans l'exécution de la dépense publique ; iv) l'adaptation au nouveau contexte réglementaire des supports, des outils et méthodes de travail des structures et v) la formation des acteurs de la chaîne des dépenses sur le nouveau contexte. **L'objectif d'implantation du budget programme de l'État à l'horizon 2012 reste également une priorité pour le gouvernement,** afin d'ancrer définitivement la culture du résultat dans l'administration. Pour respecter l'échéance, tout en soutenant des exercices pilotes dans six ministères, il sera procédé en 2009 à l'élaboration d'une stratégie d'implantation et à l'élaboration d'un guide pour aider les ministères et institutions dans l'exercice.

**24. Le suivi plus étroit des dépenses sociales et l'amélioration de l'efficacité des dépenses contribueront à la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).** Nous avons amélioré notre système de suivi des dépenses sociales qui était largement axé sur une classification par ministère. Nous avons établi un système, qui porte sur toutes les catégories de dépenses sur ressources propres à l'exception de celles de personnel (repère pour février 2008). Bien que le système soit globalement fonctionnel, sa performance doit être améliorée avec l'appui des services informatiques pour permettre d'obtenir plus facilement des informations détaillées par catégorie et par année (nouveau repère, septembre 2009) pour utilisation dans la programmation financière. Pour étendre le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté aux dépenses de personnel et aux dépenses d'investissement sur financement extérieur, il sera réalisé des interfaces entre le CID et

respectivement le système intégré de gestion administrative et de la solde du personnel de l'Etat (SIGASPE) et le Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE) en cours de développement. Du fait de la complexité du projet liée notamment à la nécessité de développer de nombreuses interfaces avec d'autres logiciels, la mise en œuvre intégrale ne sera effective qu'en 2010.

### **Gestion de la dette publique**

25. **Le gouvernement reste déterminé à poursuivre une politique d'endettement prudent, pour maintenir la viabilité de la dette.** Il veillera en permanence, dans la mise en œuvre du programme d'investissements publics, à prendre en compte cette préoccupation en continuant à encadrer le recours aux emprunts de toutes natures dans le cadre de stratégies annuelles d'endettement déterminant les plafonds soutenables.

### **D. Autres réformes structurelles**

26. **Le gouvernement avait manifesté clairement sa volonté de se défaire des actions de la SOFITEX** prises en portage du fait de la défaillance de DAGRIS qui n'a pas pu répondre à la décision de recapitalisation de la société. Cependant, la conjoncture peu favorable sur le marché du coton rend difficile actuellement une telle opération. Mais nous avons réalisé les audits financier et opérationnel de la SOFITEX dont les résultats ont été disponibles en mars 2009 (repère). En attendant l'amélioration du contexte, nous poursuivrons l'effort d'amélioration de la gouvernance de l'entreprise en encourageant les dirigeants à mettre en œuvre les recommandations pertinentes de l'audit financier et opérationnel conduit au cours du quatrième trimestre 2008. Pour un meilleur suivi, il est prévu de préparer un plan d'action relatif à ces recommandations (nouveau repère, septembre 2009).

27. **Secteur financier** : la crise financière nous impose une supervision et une surveillance accrues aussi bien au niveau régional qu'au plan national, afin de limiter les répercussions sur l'économie. Dans cette perspective, nous travaillerons de concert avec nos partenaires de la sous région et avec l'appui des institutions de Bretton Woods à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action global plus détaillée, qui prolonge le plan existant. L'adoption dudit plan par le Conseil des Ministres est un nouveau repère (janvier 2010). Ce plan va prendre en compte l'impact de la crise financière et couvrira en détails les domaines suivants : secteur bancaire, secteur des assurances, secteur de la micro finance, régimes de retraites, finance postale, gestion de la trésorerie, environnement juridique, et accès aux services financiers.

### **E. Suivi du programme**

28. Le suivi du programme se poursuivra sur la base des critères et repères quantitatifs et structurels qui ont été convenus (tableaux 1 et 3) entre le gouvernement et le FMI, en particulier dans le cadre des revues du programme. Les objectifs financiers quantitatifs pour

fin juin 2009 et fin décembre 2010 sont des critères de réalisation, et ceux pour fin mars et fin septembre 2009 sont des objectifs indicatifs. Il est prévu que la cinquième revue du programme sera achevée au plus tard à fin janvier 2010 et la sixième revue à fin juillet 2010. La définition des variables utilisées et les modalités de communication des données figurent dans le protocole d'accord technique (PAT) révisé ci-joint.

**Tableau 1. Burkina Faso — Conditionnalité structurelle pour la période  
du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 31 janvier 2010**

Mesures	Échéance	Repère
<b>Politique fiscale et administration fiscale</b>		
Soumettre au Conseil des Ministres les propositions détaillées concernant la réforme des impôts sur les sociétés, du code d'investissement et de la TVA, basées sur les recommandations du FMI, la stratégie de réforme globale de politique fiscale et les directives communautaires de l'UEMOA (MPEF, par.14 ).	30 juillet 2009	Repère
Soumission à l'Assemblée nationale de la réforme de la politique fiscale incluant les mesures relatives à la TVA, à l'impôt sur les bénéfices et au code des investissements, qui entreront en vigueur avec la loi de finances de 2010. En matière de réforme de la TVA, il est prévu l'intégration dans la loi de finances de l'augmentation des seuils de TVA pour les petites, moyennes et grandes entreprises à partir de janvier 2010, et l'assujettissement des petites entreprises à une fiscalité simplifiée au lieu de la TVA, conformément aux recommandations du FMI et aux directives de l'UEMOA en la matière. (MPEF, par. 14-17).	31 octobre 2009	Repère
<b>Administration douanière</b>		
Interconnexion électronique de cinq postes frontaliers supplémentaires et la Direction générale des douanes, et/ou mise en œuvre des modules du logiciel de gestion du transit dans les cinq postes frontaliers susmentionnés (par. 19).	31 décembre 2009	Nouveau repère
<b>Gestion des finances publiques et gouvernance</b>		
Amélioration de la performance du système général de suivi des dépenses de réduction de la pauvreté intégrant toutes les dépenses financées sur ressources propres à l'exception des dépenses de personnel (MPEF, par. 24).	30 septembre 2009	Nouveau Repère
<b>Secteur financier</b>		
Adoption par le Conseil des Ministres d'un plan d'actions global et détaillé pour le renforcement du secteur financier avec un calendrier de grandes réformes (MPEF, par.27 ).	31 janvier 2010	Nouveau Repère
<b>Filière coton</b>		
Soumettre à l'examen du Conseil d'administration de la SOFITEX un plan d'actions/suivi basé sur les audits financier et opérationnel (MPEF, par.26)	30 septembre 2009	Nouveau Repère

**Tableau 2. Burkina Faso: Critères et repères quantitatifs, 2008**

(En milliards de FCFA, données cumulées)

	2007				2008								
	Fin déc.		Fin mars		Fin juin			Fin sept.			Fin déc.		
	Prog. <sup>6</sup>	Réal.	Prog. <sup>7</sup>	Est.	Prog. <sup>7</sup>	Adj. Prog. <sup>8</sup>	Act.	Prog. <sup>7</sup>	Prog. Ajust. <sup>8</sup>	Proj.	Prog. <sup>7</sup>	Prog. Ajust. <sup>8</sup>	Proj.
<b>Critères de performance et repères indicatifs</b>													
Plafond du déficit global, dons compris (base engagement) <sup>1</sup>	240.0	181.2	68.2	56.4	75.0	100.0	88.5	104.8	129.8	125.1	195.6	220.0	161.1
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs de moins d'un an contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs <sup>2</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0
<b>Repères indicatifs</b>													
Recettes totales	440.0	440.2	100.0	102.4	245.0	...	245.2	358.0	...	358.4	475.0	...	483.8
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	203.0	182.6	40.0	40.0	95.0	...	97.0	149.9	...	145.0	195.0	...	198.5
Taux défaillants pour les grandes assiettes (DGE) <sup>5</sup>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7.0	...	7.0
<b>Ajustement à la hausse maximum du plafond sur le déficit global (dons compris) en raison d'un :</b>													
Manque de dons par rapport aux projections du programme	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	...	25.0	25.0	...	25.0	25.0	...	25.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	15.0	0.0	15.0	8.2	15.0	...	0.0	0.0	...	0.0	15.0	...	0.0
<b>Facteurs d'ajustement</b>													
Manque de dons par rapport aux projections du programme	0.0	27.7	0.0	32.0	0.0	...	76.7	45.6	...	114.2	0.0	...	72.2
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	0.0	0.0	0.0	8.2	0.0	...	-15.1	-32.7	...	-55.2	0.0	...	-45.0
<b>Pour mémoire:</b>													
Dons	238.0	210.3	59.1	27.1	138.8	...	62.1	185.6	...	117.0	219.1	...	146.9
Prêts concessionnels	122.9	114.5	17.0	25.2	48.3	...	33.2	66.8	...	44.3	160.2	...	115.3

Sources: Autorités Burkinabé et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le plafond du déficit global dons compris sera ajusté conformément aux indications du protocole d'accord technique. Le déficit est calculé sur la base des engagements.

<sup>2</sup> A observer de manière permanente.

<sup>3</sup> A l'exclusion des bons et obligations du Trésor et des bonds émis sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ce plafonds exclut les crédits fournisseurs d'une durée égale ou inférieure à un an.

<sup>4</sup> Repère depuis juillet 2008.

<sup>5</sup> Appliqué pour la moyenne du trimestre.

<sup>6</sup> Rapport pays No 08/168, mai 2008.

<sup>7</sup> Rapport pays No 09/38, janvier 2009.

<sup>8</sup> Cibles ajustées pour les manques de dons et les excédents de prêts concessionnels.

**Tableau 3. Burkina Faso: Critères et repères quantitatifs, 2009**

(En milliards de FCFA, données cumulées)

	2008		2009							
	Déc.		Mar. <sup>5</sup>		Jun. <sup>6</sup>		Sep. <sup>5</sup>		Déc. <sup>6</sup>	
	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.
<b>Critères de performance et repères indicatifs</b>										
Plafond du déficit global, dons compris (base engagement) <sup>1</sup>	195.6	161.1	57.0	71.5	72.3	80.1	127.0	111.5	187.3	202.3
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs de moins d'un an contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs <sup>2</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Repères indicatifs</b>										
Recettes totales	475.0	483.8	125.1	121.6	283.8	274.5	403.0	391.0	524.7	508.4
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	195.0	198.5	45.4	45.4	106.0	106.0	164.4	164.4	216.4	216.4
Taux défaillants pour les grandes assiettes (DGE) <sup>4</sup>	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	6.0	6.0	5.0	5.0
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Ajustement à la hausse maximum du plafond sur le déficit global (dons compris) en raison d'un :</b>										
Manque de dons par rapport aux projections du programme	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	15.0	0.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
<b>Facteurs d'ajustement</b>										
Manque de dons par rapport aux projections du programme	0.0	72.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	0.0	-45.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Pour mémoire:</b>										
Dons	219.1	146.9	54.3	44.0	116.8	119.7	179.3	208.9	232.3	242.6
Prêts concessionnels	160.2	115.3	36.9	36.9	73.7	88.6	110.6	125.5	162.1	162.4

Sources: Autorités Burkinabé et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le plafond du déficit global dons compris sera ajusté conformément aux indications du protocole d'accord technique. Le déficit est calculé sur la base des engagements.

<sup>2</sup> A observer de manière permanente.

<sup>3</sup> A l'exclusion des bons et obligations du Trésor et des bonds émis sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ce plafonds exclut les crédits fournisseurs d'une durée égale ou inférieure à un an.

<sup>4</sup> Appliqué pour la moyenne du trimestre.

<sup>5</sup> Repère.

<sup>6</sup> Critère de performance.

## PIÈCE JOINTE II

### PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Ouagadougou, le 3 juin 2009

1. Le présent protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les repères quantitatifs du programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (FMI). Il fixe également les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

#### I. DÉFINITIONS

2. Les définitions de la «dette», de «l'État», des «arriérés de paiements», et des «obligations de l'État» retenues pour les besoins de cet aide-mémoire sont les suivantes :

- Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
  - i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, pensions ou accords officiels d'échange);
  - ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
  - et iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la

période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

- Les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), sont inclus dans la dette intérieure pour les besoins de cet aide-mémoire.
- L'**État** est défini comme l'administration centrale du Burkina Faso, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique séparée.
- Les **arriérés de paiements extérieurs** sont des paiements extérieurs dus mais non éteints. Les arriérés de paiements intérieurs sont des paiements intérieurs dus (après expiration d'une période de grâce de 90 jours, à l'exception des obligations assorties d'une période de grâce spécifique pour lesquelles cette période de grâce s'applique) et non éteints.
- Les **obligations de l'État** comprennent toutes les obligations financières de l'État acceptées comme telles par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

## II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

3. Les valeurs numériques des critères de réalisation quantitatifs, des repères et des ajusteurs sont indiquées au Tableau 3 du Mémoire des politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint.

### A. Déficit global dons compris

#### Définition

4. Dans le cadre du programme, le déficit global, y compris les dons, est évalué sur la base des engagements. Il est défini comme la somme du financement intérieur et extérieur net de l'État, calculée du point de vue du financement, plus l'ajustement base caisse. Le financement extérieur net de l'État est la somme des nouveaux emprunts extérieurs et de la remise de la dette moins l'amortissement. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant la somme du crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales, ii) du stock non remboursé des bons et obligations de l'État détenus en dehors des banques commerciales nationales et iii) des recettes de privatisation. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du Trésor burkinabé, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées, et les dépôts de l'État aux CCP. Les dettes du Trésor public à l'égard du système bancaire incluent les concours de la Banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, les concours du

FMI et le refinancement des obligations cautionnées), les titres d'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts titrisés de la CNE (Caisse nationale d'épargne postale)/CCP. Le crédit bancaire net à l'État est calculé par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Le stock des bons et obligations de l'État, ainsi que le financement extérieur net de l'État, est calculé par le Ministère chargé des finances. L'ajustement base caisse est défini comme la somme (i) de l'ensemble des dépenses engagées et non-payées et (ii) la variation des dépôts du Trésor.

5. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques et programmes financiers (SP-PPF), en collaboration avec d'autres directions du Ministère de l'économie et des finances.

### **Ajustement**

6. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par la pénurie de dons dans le cadre du programme, jusqu'à un montant plafond (indiqué au Tableau 3 du MPEF). Le déficit global, dons compris, ne sera pas ajusté du fait d'un surplus de dons dans le cadre du programme.

7. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par le surplus des emprunts concessionnels dans le cadre du programme, jusqu'à un montant plafond (indiqué au Tableau 3 du MPEF).

### **Délais de transmission**

8. Les données concernant le déficit global hors dons seront transmises au FMI par le Ministère chargé des finances sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.

## **B. Non accumulation d'arriérés de paiements extérieurs**

### **Critère de réalisation**

9. La dette extérieure de l'État est représentée par le stock de dette dû ou garanti par l'État. Les arriérés de paiements extérieurs sont des paiements extérieurs dus mais non éteints. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. La non - accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est un critère de réalisation à observer de manière continue.

### **Délais de transmission**

10. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmis chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

### **C. Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État**

#### **Critère de réalisation**

11. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'une durée d'un an ou plus, ayant un élément don inférieur à 35 % (calculé en utilisant les taux d'intérêt de référence correspondant aux devises d'emprunt fournis par le FMI), au-delà du plafond indiqué au Tableau 3 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000 (voir paragraphe 2), mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA. Cet engagement est un critère de réalisation à observer de manière continue.

#### **Délais de transmission**

12. Les détails concernant tout emprunt (termes de l'emprunt et créanciers) de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois. La même exigence s'applique aux garanties accordées par l'État.

### **D. Dette extérieure à court terme de l'État**

13. L'État s'engage à ne pas contracter ou garantir de nouvelle dette extérieure d'une durée contractuelle inférieure à un an. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000 (voir paragraphe 2), mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts liés aux importations et aux exportations, les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, de même que les crédits fournisseurs normaux à court terme sont exclus du champ de ce critère de réalisation. Cette obligation est un critère de réalisation à observer de manière continue. Au 1<sup>er</sup> avril 2007, l'État du Burkina Faso n'avait pas de dette extérieure à court terme.

### **III. AUTRES REPÈRES QUANTITATIFS**

14. Le programme comprend aussi des repères sur les recettes totales de l'État, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté, la non accumulation d'arriérés intérieurs et les taux élevés de grands contribuables non-déclarants.

#### **A. Recettes totales de l'État**

##### **Définitions**

15. Les recettes totales de l'État sont évaluées sur base caisse. Elles incluent l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor et les services de recouvrement des ministères et institutions, y compris les recettes provenant des chèques du Trésor.

##### **Délais de transmission**

16. Les données détaillées sur les recettes totales seront transmises aux services du FMI par le SP-PPF du Ministère des finances et du budget, sur une base mensuelle, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

#### **B. Dépenses sociales de réduction de la pauvreté**

##### **Définition**

17. Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs abritant des programmes prioritaires identifiés dans le CSLP adopté en 2000 pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres pour les ministères suivants: MEBA; Santé; Action sociale et solidarité nationale; Promotion de la femme; Travail et sécurité sociale; Emploi et jeunesse; Agriculture, hydraulique et ressources halieutiques; Ressources animales; Environnement et cadre de vie. Elles couvrent aussi les pistes rurales et le PPTE (titre 5) pour les infrastructures, et les dépenses sur PPTE uniquement pour la Justice et le MEF. Ces dépenses sont suivies directement dans le cadre du budget.

##### **Délais de transmission**

18. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois, des données mensuelles sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté.

### **C. Non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs**

#### **Définition**

19. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État pendant la durée du programme. La non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs constitue un repère à observer de manière continue.

#### **Délais de transmission**

20. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

### **D. Taux de grandes entreprises non déclarantes**

#### **Définition**

21. Le taux de grandes entreprises non déclarantes est défini comme le ratio de retardataires et de non-déclarants à la Direction des grandes entreprises (DGE) par rapport au nombre total de contribuables tenus de déclarer à la DGE. Un déclarant retardataire est toute personne qui déclare après la date limite de déclaration. Un non-déclarant est toute personne comprise dans la base de données des déclarants et qui ne déclare pas. Les principales catégories d'impôts sont : la TVA, le BIC, et L'IUS. La fréquence des dates limites de déclaration pour les principales catégories d'impôts est déterminée par le code des impôts.

#### **Délais de transmission**

22. L'État communiquera, dans les deux semaines suivant la fin de chaque trimestre, le nombre total de retardataires et de non-déclarants, ainsi que le nombre total de contribuables tenus de déclarer à la DGE pour les principales catégories fiscales.

## **IV. REPÈRES STRUCTURELS**

23. Le programme comprend des repères structurels (voir Tableau 1 du MPEF).

## V. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

### A. Finances publiques

24. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :
- Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels; ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois; si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera retenue.
  - Des données mensuelles complètes sur le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursé). Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.
  - Des données trimestrielles sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
  - Des données trimestrielles sur le stock et le service de la dette extérieure, les emprunts extérieurs contractés, et le remboursement de la dette extérieure. Ces données seront transmises dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
  - Des données mensuelles concernant les prix et la taxation des produits pétroliers. Ces données incluront : i) la structure des prix en vigueur durant le mois; ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b.-Med et finissant au prix de détail; iii) les volumes achetés et mis à la consommation par la SONABHY; et iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP), et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et des subventions payées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
  - L'état des comptes auprès du Trésor public par grandes catégories (services administratifs, sociétés d'État, sociétés d'économie mixte, EPA, organismes internationaux, déposants privés, et autres). Cet état sera transmis sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.
  - Les données trimestrielles de la Direction des grandes entreprises (pour la *TVA*, *le BIC* et *l'IUTS*) sur le nombre :
    - de contribuables enregistrés,
    - de déclarations reçues à temps,

- de rappels de correspondances envoyés à des défaillants pour cause de déclaration tardive ou d'absence de déclarations,
- Ces informations doivent être communiquées trimestriellement, dans les (deux) semaines à compter de la fin du trimestre. De même, les données trimestrielles sur les points suivant sont à envoyer dans les deux dernières semaines de chaque trimestre :
  - le nombre total de déclarations en douane,
  - le nombre de déclarations par circuit,
  - le nombre de déclarations par type de circuit, sujettes à un traitement particulier.

### **B. Secteur monétaire**

25. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois :

- le bilan consolidé des institutions monétaires;
- la situation monétaire, dans les six semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires; et dans les dix semaines à compter de la fin du mois, pour les données définitives;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
- les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires; si nécessaire.

### **C. Balance des paiements**

26. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :

- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;
- les statistiques du commerce extérieur préparées par l'Institut national de la statistique, dans les trois mois suivant la fin du mois concerné;
- les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les neuf mois à compter de la fin de l'année.

### **D. Secteur réel**

27. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :

- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, à un rythme mensuel dans les deux semaines à dater de la fin du mois;

- les comptes nationaux provisoires; et
- toute révision des comptes nationaux.

**E. Réformes structurelles et autres données**

28. Le gouvernement communiquera également les informations suivantes :

- toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, dans les deux semaines à compter de sa publication.
- toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou, au plus tard, de son entrée en vigueur.